

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

---

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE30

présenté par  
M. Kemel  
-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 26, après le chiffre :

« 8 »,

insérer les mots :

« de la proposition de directive susvisée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.